



MAISON DE L'ENFANCE DES BREULEUX. CHEMIN DE LA PEPINIERE 1. 7345 LES BREULEUX. 032 552 11 50

Projet Institutionnel

Travail réalisé par : Turler Joanie, Directrice Maison de l'Enfance

Le 25 mai 2020



Table des matières

1	Introduction :	1
2	Historique :	1
3	Type d'institution :	1
4	Titulaire de l'autorisation d'exploiter :	1
5	Autorité de surveillance :	1
6	Situation géographique :	2
7	Modalité d'accueil :	2
8	Financement :	2
9	Définition des différents lieux de vie :	2
10	Espaces architecturaux :	3
11	Ressources humaines :	3
11.1	Dotation et qualifications:	3
12	Taux d'encadrement :	3
13	Horaires de travail et gestion des ressources humaines :	4
14	Colloque d'équipe :	4
15	Evaluation du personnel :	4
16	Formation continue :	4
17	Hygiène du personnel :	4
18	L'accueil d'un enfant d'un membre de l'équipe éducative :	5
19	Suivi des apprentis :	5
20	Outils de travail :	5
21	Procédures:	5



22	Photos-vidéos :.....	5
23	Cuisine professionnelle :.....	5
24	Entretiens des locaux et alentours :.....	6
25	Sécurité du bâtiment :.....	6
26	Les mesures en cas d'accident majeur :.....	6
27	Mission de La Maison de l'Enfance :.....	6
28	Valeurs de La Maison de l'Enfance :.....	7
28.1	Expériences variées:.....	7
28.2	Disponibilité.....	7
28.3	Individualité.....	7
28.4	Communication.....	8
28.5	Progression.....	8
29	Buts et objectifs :.....	9
29.1	Groupe des « Explorateurs » : 2 mois-2 ans.....	9
29.2	Groupe des « Aventuriers » : 2-4 ans.....	9
29.3	Groupe des « Voyageurs » : 4-12 ans.....	10
30	Place des parents dans l'institution – entretiens :.....	10
31	Système de référence :.....	10
32	Collaboration réseaux :.....	10
33	Déroulement d'une journée type chez les Explorateurs (2 mois-2ans) :.....	11
34	Déroulement d'une journée type chez les Aventuriers (2-4 ans) :.....	12
35	Déroulement d'une journée type chez les Voyageurs (4-12 ans) :.....	13



1 Introduction :

Ce document traite de tous les aspects fonctionnels de l'institution. Il sert de référentiel à l'équipe éducative et à toute personne désirant comprendre le fonctionnement de l'établissement.

Afin d'alléger la lecture du texte, un langage épique est utilisé.

2 Historique :

La crèche communale « Les P'tits Malins » a ouvert ses portes en août 2009 dans le village des Breuleux (Jura). Depuis cette date, la fréquentation n'a cessé d'augmenter. La capacité d'accueil est passée de 10 à 20 enfants à la crèche et une unité d'accueil pour écoliers (UAPE) permettant d'accueillir 12 enfants a été créée en 2012 et a vu son effectif doubler en 2015.

En octobre 2016, la directrice propose un changement d'appellation ; la crèche « Les P'tits Malins » devient « la Maison de l'Enfance des Breuleux ».

3 Type d'institution :

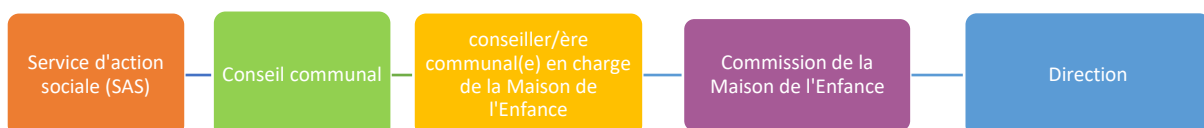
La Maison de l'Enfance des Breuleux accueille des enfants âgés de 2 mois à 12 ans et offre à l'enfant un lieu de vie complémentaire au cadre familial. L'enfant s'y épanouit à son rythme. L'équipe éducative donne à chaque enfant les moyens de développer ses compétences et son autonomie au travers d'activités créatrices, ludiques et motrices. Les professionnels assurent l'accompagnement éducatif des enfants avec une attention particulière et veillent à leur sécurité affective et physique.

4 Titulaire de l'autorisation d'exploiter :

Joanie Turler, directrice, est autorisée à exploiter la Maison de l'Enfance des Breuleux comprenant :

- Une crèche de 20 places
- Un accueil parascolaire de 24 places
- Soit au total 44 places d'accueil

5 Autorité de surveillance :





6 Situation géographique :

La Maison de l'Enfance se situe chemin de la Pépinière 1 et est pleinement intégrée au cercle scolaire.

7 Modalité d'accueil :

La Maison de l'Enfance est ouverte du lundi au vendredi de 06h30 à 18h00. Elle est fermée le week-end ainsi que durant les jours fériés officiels et les ponts rattrapés fédéraux, cantonaux et communaux. La veille d'un jour férié la Maison de l'Enfance ferme une heure avant l'horaire habituel.

De plus, la structure communale est fermée durant certaines périodes estivales et de fin d'année.

8 Financement :

La Maison de l'Enfance des Breuleux est une institution subventionnée par le canton du Jura. Le coût journalier varie entre 7.60 et 85.- la journée. Celui-ci est déterminé selon le revenu et la fortune des parents. Il existe un rabais fratrie allant de 30% à 60% sur l'ensemble des prestations, en fonction du nombre d'enfants placés¹.

Le déficit d'exploitation de l'institution est admis à la répartition des charges de l'action sociale.

Le prix de revient avant facturation aux parents ne devra pas excéder :

- 7715.- francs par place octroyée
- 94.50 francs par demi-jour de garde facturé pour les enfants âgés de 2 mois à 2 ans
- 47.25 francs par demi-jour de garde facturé pour les enfants âgés de 2 à 4 ans
- 12.80 francs par demi-jour de garde facturé pour les enfants âgés de 4 à 12 ans

En cas de dépassement, le surplus devra entièrement être assumé par la commune.

9 Définition des différents lieux de vie :

La Maison de l'Enfance est une structure verticale ; les enfants sont regroupés par âge. 3 secteurs principaux sont aménagés afin de pouvoir offrir un accueil de qualité.

1. Explorateurs, espaces réservés aux enfants de 2 mois à 2 ans.
2. Aventuriers, espaces réservés aux enfants de 2 à 4 ans.
3. Voyageurs, espaces réservés aux enfants de 4 à 12 ans.

Chaque groupe bénéficie d'un accès direct aux espaces extérieurs et les différents lieux de vie communiquent les uns avec les autres, permettant ainsi de favoriser l'entraide et d'optimiser les espaces.

¹ Annexe A : Tabelle indicative des prix.



10 Espaces architecturaux :

Les locaux ont été spécialement conçus pour accueillir des enfants âgés de 2 mois à 12 ans. Ils sont fonctionnels et pratiques. Ils offrent un lieu d'accueil confortable, convivial et lumineux qui permet une prise en charge moderne et de qualité pour les familles de la région.

Lors de leur conception, 4 aspects fondamentaux ont été à la base de chaque réflexion. Il s'agit de : la sécurité, la fonctionnalité, l'autonomie et l'esprit de famille.

11 Ressources humaines :

L'équipe de la Maison de l'Enfance regroupe du personnel à compétences variées et complémentaires. Certains collaborateurs sont à leur poste depuis l'ouverture de la structure tandis que d'autres sont venues compléter l'équipe suite à l'augmentation du nombre de places et à la création de l'Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE).

11.1 Dotation et qualifications:

Poste occupé	Equivalent plein temps
1 directrice	0.6
1 suppléante	0.2
1 secrétaire	0.1
1 comptable	0.2
5 éducatrices de l'Enfance (EDE)	2.8
3 assistantes socio-éducatives (ASE)	2.3
1 nurse	0.5
3 cuisinières	0.7
2 personnes à l'intendance	0.5
3 apprentis et stagiaires	3.0
Total :	10.9 postes de travail

12 Taux d'encadrement :

Le canton du Jura recommande les taux d'encadrements suivants :

Enfants de 2 mois à 2 ans : 1 éducatrice pour 5 enfants

Enfants de 2 à 4 ans : 1 éducatrice pour 10 enfants

Enfants de 4 à 12 ans : 1 éducatrice pour 15 enfants

Toutefois, en fonction des dynamiques de groupe, la Direction est libre de prendre des décisions différentes.



13 Horaires de travail et gestion des ressources humaines :

L'horaire de travail pour les employés est de 41h par semaine pour un emploi à plein temps. Celui-ci comprend 1h de rattrapage par semaine permettant de compenser certaines fermetures arrêtées annuellement par le gouvernement.

L'employé doit badger chaque entrée et chaque sortie et son compteur ne doit pas dépasser -20h/+20h.

Les horaires sont définis par la Direction en fonction des besoins institutionnels et doivent être respectés par le personnel éducatif.

14 Colloque d'équipe :

L'équipe éducative se regroupe toutes les 3 semaines durant 2 heures. Cette séance permet de traiter les aspects organisationnels et pédagogiques nécessaires au bon fonctionnement de l'institution.

Le personnel de cuisine et d'intendance est quant à lui convié sur demande en fonction des besoins.

Toutes les séances ont lieu au sein du réfectoire de La Maison de l'Enfance.

15 Evaluation du personnel :

Chaque année, le personnel bénéficie d'un entretien d'évaluation et de développement des compétences. Ce dernier porte sur un bilan de la période écoulée et permet de déterminer les objectifs d'avenir.

16 Formation continue :

Le personnel peut bénéficier de formation continue. Toute demande doit se faire auprès de la Direction. Chacune d'entre elle est ensuite examinée puis validée si elle correspond aux besoins et aux exigences de l'institution.

Selon le type de formation, les charges financières et les heures effectuées peuvent être admises par l'institution, en totalité ou partiellement.

17 Hygiène du personnel :

Le personnel se doit d'avoir une hygiène corporelle et vestimentaire irréprochables. La tenue vestimentaire doit être adaptée à toute activité permettant de se sentir à l'aise.

Les piercings et les tatouages sont admis pour autant qu'ils soient discrets et adaptés au travail avec les enfants.

La posture professionnelle et l'apparence ont un rôle important car elles sont les premières attitudes perçues chez une personne. Ces 2 aspects influencent le lien de confiance.



18 L'accueil d'un enfant d'un membre de l'équipe éducative :

En tant qu'employé, il est autorisé d'inscrire son enfant au sein de La Maison de l'Enfance. Toutefois, pour des raisons d'éthique et d'équité, le collaborateur ne travaille pas avec le groupe dans lequel son enfant évolue.

19 Suivi des apprentis :

En tant qu'entreprise formatrice, nous mettons un point d'honneur à la formation des jeunes. Chaque apprenti – stagiaire est suivi par un professionnel. Ce dernier fixe les objectifs à atteindre, rassure l'étudiant dans son parcours de formation et se rend disponible au besoin. Des entretiens sont régulièrement organisés afin de favoriser les échanges visant à une amélioration.

Une responsable des apprentis a été nommée. Cette dernière est chargée de s'assurer du bon déroulement des suivis d'apprentissage – stage et d'épauler les professionnels.

20 Outils de travail :

Différents outils de travail ont été développés par les professionnels afin d'encadrer l'enfant et sa famille de manière optimale.

Ces derniers sont en constante réflexion. En effet, les professionnels s'appuient sur leur expérience et sur des ressources théoriques afin de développer la prise en charge de l'enfant.

21 Procédures:

L'ensemble du personnel se réfère à des procédures afin de favoriser l'équité de traitement et une cohérence de travail. Elles permettent de soutenir les actions éducatives faisant face à des enjeux importants.

22 Photos-vidéos :

Des photos et des vidéos sont réalisées par le personnel éducatif dans le cadre d'animations. Toutefois, les parents sont tenus de signer une autorisation permettant d'exploiter ces documents².

23 Cuisine professionnelle :

Des repas sains et équilibrés sont confectionnés quotidiennement par le personnel de cuisine dans un espace totalement équipé.

Les normes d'hygiène sont impérativement respectées. Des contrôles aléatoires et réguliers sont effectués par le Service de la Consommation et des Affaires Vétérinaires (SCAV).

² Annexe F : Autorisation photos-vidéos



24 Entretien des locaux et alentours :

Les locaux sont nettoyés et désinfectés quotidiennement par du personnel d'intendance. Des feuilles d'autocontrôle sont signées lorsque les tâches sont réalisées. Les normes d'hygiène sont impérativement respectées. Des contrôles aléatoires et réguliers sont effectués par le Service de la Consommation et des Affaires Vétérinaires (SCAV).

25 Sécurité du bâtiment :

Lors de la conception du bâtiment, l'aspect sécuritaire a été réfléchi rigoureusement afin d'éviter tout incident.

- Toutes les prises électriques sont munies d'une protection contre l'électrocution.
- Les poignées de portes se trouvent en hauteur afin que l'enfant ne puisse pas sortir du bâtiment sans surveillance.
- Les cuisinières sont équipées d'interrupteurs afin d'éviter tous risques de brûlure.
- Le mobilier est à la hauteur de l'enfant permettant de favoriser l'autonomie et de promouvoir la sécurité.
- Le bâtiment bénéficie d'un dispositif relié à une alarme incendie ainsi que d'une caméra avec porte automatique permettant de contrôler chaque entrée.

26 Les mesures en cas d'accident majeur³ :

Les accidents jugés importants par la Direction font l'objet d'une déclaration. L'éducateur responsable de l'enfant au moment des faits doit remplir un rapport détaillant précisément la situation.

27 Mission de La Maison de l'Enfance :

Notre institution s'appuie sur certaines valeurs pour accueillir et accompagner l'enfant dans son développement en respectant son intégrité. Elle vise à offrir un soutien de qualité à la parentalité grâce à une collaboration de confiance et de partage.

³ Annexe G : Rapport accident



28 Valeurs de La Maison de l'Enfance :

5 valeurs principales rayonnent au sein de la Maison de l'Enfance. Ci-dessous, elles sont déclinées et détaillées en 3 niveaux permettant de distinguer le sens de chacune d'entre elles.

28.1 Expériences variées:

Personnel

- Identifier et exploiter les compétences et les passions de chaque professionnel, permettant ainsi d'offrir une large palette d'activités pédagogiques.

Enfant

- Favoriser un épanouissement social et moteur par le biais d'expériences variées sur la base de nos diversités professionnelles et personnelles.

Famille

- Veiller à satisfaire les familles par le biais des activités proposées.

28.2 Disponibilité

Personnel

- Etre solidaire au sein de l'équipe en tenant compte des besoins de l'institution.

Enfant

- Etre disponible pour l'enfant par nos actes quotidiens tout en veillant au bon fonctionnement du groupe.

Famille

- Offrir et aménager du temps aux familles permet ainsi de les soutenir dans leur action parentale et favorise un lien parents – enfants – institution.

28.3 Individualité

Personnel

- Respecter l'identité professionnelle complémentaire de chacun selon sa spécialisation.

Enfant

- Offrir un accompagnement personnalisé et empathique tout en respectant l'harmonie du vivre-ensemble.

Famille

- Collaborer afin de reconnaître les diversités familiales ainsi que les besoins de chacun tout en respectant la vie en collectivité.



28.4 Communication

Personnel

- Travailler de manière solidaire favorise la collaboration et l'écoute visant à un but commun.

Enfant

- Utiliser un langage bienveillant et sécurisant permet de créer des interactions positives et rassurantes.

Famille

- Entretenir des échanges de qualité avec les familles afin d'assurer une relation de confiance mutuelle permet une continuité éducative.

28.5 Progression

Personnel

- Se référer et créer des outils spécifiques permet d'élaborer des pistes réflexives afin de mener des actions concrètes avec les enfants et leur famille.

Enfant

- Soutenir, accompagner et valoriser les acquisitions de l'enfant afin d'enrichir son développement.

Famille

- Partager nos observations avec les parents tant sur le comportement de l'enfant en collectivité que sur son développement moteur, psychique et affectif, crée ainsi un lieu de prévention.



29 Buts et objectifs :

Chaque secteur travaille avec des objectifs visant un but commun.

29.1 Groupe des « Explorateurs » : 2 mois-2 ans

But :

Le groupe des Explorateurs a pour but de stimuler l'enfant à l'apprentissage de l'autonomie et lui permettre d'explorer l'espace qui l'entoure tout en respectant son rythme et ses capacités.

Objectifs :

- Favoriser le développement moteur à travers des activités spontanées ou dirigées
- Mettre à disposition des enfants des jeux adaptés à leurs besoins et à leur stade de développement
- Aménager un espace de vie sécurisé afin de permettre à l'enfant d'avoir accès à divers jeux
- Proposer du mobilier et matériel adaptés à chaque tranche d'âge
- Maintenir une bonne collaboration avec les familles afin de respecter les habitudes et les rythmes de leur enfant
- Développer un lien de confiance avec l'enfant afin qu'il puisse évoluer en toute sécurité et s'épanouir

29.2 Groupe des « Aventuriers » : 2-4 ans

But :

Le groupe des Aventuriers a pour but de susciter la curiosité de l'enfant à travers diverses activités pour lui donner envie de grandir et d'acquérir de l'autonomie tout en veillant à son bien-être.

Objectifs :

- Proposer diverses activités
- Assurer un encadrement bienveillant et sécurisant
- Favoriser l'apprentissage de l'autonomie grâce à un lieu de vie spécialement adapté à l'enfant
- Créer des moments de partage favorisant la socialisation, l'estime de soi et la notion de coopération



29.3 Groupe des « Voyageurs » : 4-12 ans

But :

Le groupe des Voyageurs est un lieu divertissant qui favorise les échanges et le partage. Il a pour but de soutenir l'enfant dans son parcours de vie tout en assurant le relais entre le lieu familial, l'établissement scolaire et les activités annexes.

Objectifs :

- Proposer des activités variées
- Favoriser les échanges et le partage
- Assurer l'organisation d'une journée
- Soutenir les apprentissages de la vie quotidienne
- Stimuler l'autonomie de l'enfant visant à son indépendance
- Assurer une continuité sécurisante entre les différents lieux de vie

30 Place des parents dans l'institution – entretiens :

Des entretiens avec les parents sont organisés lors de passage de groupe, de besoins spécifiques ou sur demande.

Chaque entretien est préparé préalablement par l'éducatrice responsable de l'enfant et validé par la Direction. Selon le sujet, la Direction décidera de participer activement à la discussion.

31 Système de référence :

Le personnel éducatif assure un encadrement stable par le biais d'un système de référence.

Chaque collaborateur veille à ce que l'enfant et sa famille bénéficient d'un suivi adapté et professionnel.

32 Collaboration réseaux :

Grâce aux compétences des professionnels, certaines difficultés peuvent rapidement être dépistées.

Afin d'encadrer au mieux l'enfant et sa famille, le personnel éducatif collabore en réseau avec des professionnels pluridisciplinaires tels que : enseignants, ergothérapeutes, logopédistes, psychologues, psychomotriciens, pédiatres, pharmaciens, assistants sociaux, etc.



33 Déroulement d'une journée type chez les Explorateurs (2 mois-2ans) :

6h15 – 6h30 :	Préparation des salles
6h30 - 8h00 :	Accueil des enfants (Jusqu'à 7h30 ouverture commune avec les autres secteurs)
8h00 - 8h30 :	Petit déjeuner
8h30 - 9h00 :	Soins d'hygiène (changes, brossage des dents) et rangement de la cuisine
9h00 - 9h30 :	Regroupement (chants, rondes, comptines, histoires, etc.)
9h30 - 11h15 :	Activités
11h30 - 11h45 :	Accueil et départ des enfants
11h45 - 12h15 :	Repas
12h15 – 12h30 :	Soins d'hygiène (changes, brossage des dents) et rangement de la cuisine
12h30 – 13h00 :	Préparation pour la sieste
13h00 – 13h30 :	Accueil et départ des enfants
13h30 – 15h00 :	Activités
15h30 :	Départ des enfants (sans goûter)
15h30 – 16h00 :	Goûter
16h00 – 16h30 :	Soins d'hygiène (changes) et rangement de la cuisine
16h00 – 18h00 :	Activités et départ des enfants (Dès 17h15, regroupement entre les différents secteurs et rangements)

Ces horaires sont à titre indicatif et peuvent varier selon les besoins de l'enfant.
En effet, dans ce secteur, le rythme de l'enfant est une priorité et est donc respecté.



34 Déroulement d'une journée type chez les Aventuriers (2-4 ans) :

6h15-6h30 :	Préparation des salles
6h30-7h30 :	Accueil des enfants (Ouverture commune dans le groupe des Explorateurs (2 mois-2 ans))
7h30 :	Arrivée de l'éducatrice, prise en charge des Aventuriers (2-4 ans)
7h30-8h00 :	Accueil des enfants du groupe des Aventuriers et moment de jeux libres
8h00-8h45 :	Petit déjeuner des enfants et brossage des dents
8h45-9h00 :	Accueil des enfants qui ne déjeunent pas à la structure
9h00-9h30 :	Change et soins aux enfants
9h30-10h00 :	Regroupement (chansons, jeux, histoires)
10h00-11h15 :	Activités (bricolage, balade, jeux extérieurs)
11h15-11h30 :	Change et soins aux enfants
11h30-11h45 :	Regroupement et préparation au repas
11h45 :	Départ des enfants sans repas
11h45-12h30 :	Repas, brossage des dents et préparation à la sieste
(13h00-13h30) :	Accueil et départ des enfants
12h30- 15h30 :	Sieste et activités
15h30 :	Départ des enfants sans goûter
15h30-16h00 :	Goûter
16h-17h15 :	Activités et départ des enfants
17h15-18h00 :	Fermeture commune, rangements des salles et jeux calmes



35 Déroulement d'une journée type chez les Voyageurs (4-12 ans) :

6h15-6h30 :	Préparation des salles
6h30-7h10 :	Accueil commun dans le groupe des Explorateurs
7h10-7h30 :	Accueil dans le groupe des Voyageurs
7h30-8h00 :	Petit déjeuner Brossage des dents
8h00-8h45 :	Préparation des enfants pour le départ à l'école Les enfants qui ne sont pas encore scolarisés ou qui n'ont pas de leçons durant la matinée peuvent poursuivre leurs occupations Rangement du petit déjeuner
9h15-9h30 :	Regroupement composé d'animations variées
9h30-11h30 :	Activités pédagogiques / jeu libre
11h30-12h00 :	Regroupement composé d'animations variées
12h00-12h30 :	Repas de midi
12h30-13h15 :	Rangements et nettoyages Brossage des dents Devoirs Jeux libres
13h15-13h30 :	Préparation des enfants pour le départ à l'école Les enfants qui ne sont pas encore scolarisés ou qui n'ont pas de leçons durant l'après-midi peuvent poursuivre leurs occupations
13h30-15h00 :	Activités pédagogiques / Jeu libre
15h10-15h30 :	Regroupement composé d'une animation
15h30-16h00 :	Goûter
16h00-17h00 :	Jeu libre
17h00 :	Rangement et changement de secteur pour terminer la journée dans le groupe des Explorateurs
17h00-18h00 :	Fermeture commune, rangements des salles et jeux calmes